



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

viticulture

Question écrite n° 102734

Texte de la question

M. Laurent Baumel interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la manière dont il compte soutenir la démarche en cours de l'Association des régions de France auprès de la Commission européenne d'inclusion dans les programmes de développement rural, notamment en région Centre Val de Loire, de la possibilité de financer l'investissement dans les systèmes d'aspersion pour lutter contre le gel dans les vignes. Cette démarche est nécessaire pour éviter la reproduction des épisodes dramatiques de gelées qu'ont connus les vignobles du Val de Loire en avril 2016. Pour 2016, les pertes sont estimées à plus de 50 % de la récolte, ce qui induit la diminution de moitié du chiffre d'affaires. Certaines exploitations ont vu leurs parcelles gelées à 60, 80 voire 100 %.

Texte de la réponse

Face à la multiplication des intempéries et au caractère aléatoire des crises, la région Centre Val de Loire a ouvert dans son programme de développement rural (PDR) 2014-2020 une aide ciblée pour financer les investissements préventifs visant à sécuriser les filières végétales spécialisées (arboriculture et viticulture) face aux aléas climatiques, notamment face aux risques gel et grêle (mesure 5 du PDR). Les investissements matériels de type système aspersion, goutte à goutte ou tours antigel sont donc éligibles. Les agriculteurs du Centre Val de Loire peuvent ainsi se rapprocher de leur conseil régional, afin d'étudier avec lui, les possibilités offertes pour la prise en charge de leur système de protection, dans la limite du taux d'aide fixé par le PDR et des coûts admissibles. Par ailleurs, l'institut français de la vigne et du vin, institut technique de référence dans le secteur viticole, vient de lancer au niveau national, sur la base d'une étude financée par le conseil régional Centre Val de Loire et la chambre d'agriculture d'Indre et Loire, un premier travail de recensement des investissements qui peuvent être réalisés pour protéger les vignobles contre les risques climatiques. Cette étude, qui doit aboutir en 2017, aura pour objectif d'analyser la performance économique et environnementale des différentes méthodes de protection.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Baumel](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102734

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1383

Réponse publiée au JO le : [13 juin 2017](#), page 3769